Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/03/2024 à 13h03
Réference de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL012024-DE
Publié le 18/03/2024 ; Rendu exécutoire le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTONLE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 04 MARS 2024

Date convocation : 27/02/2023

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 27

L'an deux mille vingt et quatre, le 04 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 3-5 place du Corps Franc Pommiès 88160FRESSE-SUR-MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Mathieu FERBACH, absent, excusé, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Jean-Marie CHIVOT

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, EMPRUNTS (7.10)

DEL.01/2024 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/03/2024 à 13h03
Réference de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL012024-DE
Publié le 18/03/2024 ; Rendu exécutoire le 18/03/2024

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif ;

Étant précisé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération ;

Monsieur le Président propose d'organiser ce jour le débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre aux membres de l'Assemblée délibérante :

- De discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- De se positionner sur la stratégie à adopter en 2024 et dans les années à venir.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

ATTESTE de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à l'occasion de la séance du Conseil Communautaire du 04 mars 2024 ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.03.18 09:16:17 +0100
Ref:6123550-9156415-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté
de Communes
des Ballons des Hautes Vosges

le 04 MARS 2024
Débat d'orientation Budgétaire (DOB)

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

SOMMAIRE

- Aperçu de l'environnement :
  - France, Région,
- Principales mesures relatives aux collectivités locales
  - Loi de finances 2024

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

SOMMAIRE

- Situations budgétaires de la Communauté de Communes sur 2023:
  - Dépenses de fonctionnement : masse salariale, subventions, autres dépenses
  - Recettes de fonctionnement : fiscalité, produits des services
  - Section d'investissement : dette, dépenses d'investissements
- Projection des dépenses et des investissements de la Communauté de Communes pour le budget 2024

Contexte National : PIB

Le PIB (Produit intérieur brut) est un indicateur économique qui mesure la valeur de tous les biens et services produits dans un pays au cours d'une année. Il inclut les biens et services finaux, c'est-à-dire ceux qui sont destinés à l'utilisation finale et non à la production de biens ou de services ultérieurs. **Le PIB permet de mesurer la richesse d'un pays et de comparer sa croissance économique avec celle d'autres pays.**

Selon une première estimation du taux de croissance annuel pour 2023, **le PIB a augmenté en un an de 0,5 % dans la zone euro et l'UE**. L'économie allemande est de loin la plus importante de l'Union, avec un PIB de **3 877 milliards** d'euros, suivie par celle de la France avec **2 639 milliards** d'euros.

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Dette publique

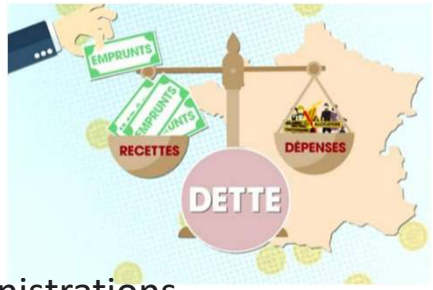

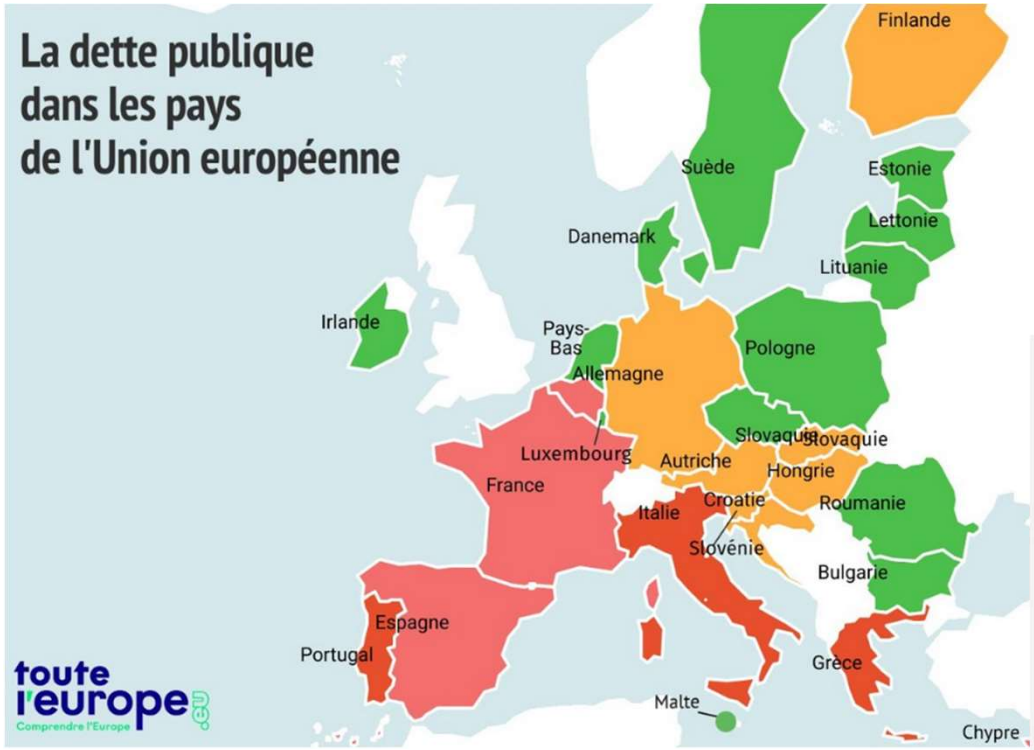

La dette nette des administrations publiques s'élève à 2 846,9 Md€ au troisième trimestre 2023, s'établissant à **102,9 % du PIB**, après 102,2 % au deuxième trimestre.22 déc. 2023

Dette des administrations publiques au sens de Maastricht par sous-secteur

en milliards d'euros

Administrations publiques	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (r)
Administration publique centrale	**1 827,5**	**1 901,1**	**1 971,3**	**2 156,8**	**2 303,9**	**2 434,3**
État	1 764,6	1 837,8	1 906,4	2 083,8	2 227,6	2 359,7
Organismes divers d'administration centrale	62,9	63,3	64,9	72,9	76,3	74,6
Administrations publiques locales	**201,2**	**205,7**	**210,5**	**229,7**	**245,2**	**244,9**
Administrations de sécurité sociale	**225,6**	**204,1**	**193,2**	**270,9**	**274,6**	**270,2**
Ensemble	**2 254,3**	**2 310,9**	**2 374,9**	**2 657,4**	**2 823,7**	**2 949,3**

Contexte National : Croissance / Inflation

Le gouvernement est très optimisme même par rapport à la zone euro

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2023	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%

Prévisions annuelles Zone euro	2023	2024
BCE (déc. 2023)	+0,7%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2023)	+0,6%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,6%	+0,9%
FMI (oct. 2023)	+0,7%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2024
Insee (déc. 2023)	/
Banque de France (déc. 2023) - IPCH	+2,5%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,0%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+2,5%
Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%

Prévisions annuelles Zone euro	2024
BCE (déc. 2023) - IPCH	+3,2%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,2%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+3,3%

L'inflation en France devrait être moins importante que la zone euro

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)
En France, en 2023 et selon les données publiées par l'Insee le 12 janvier 2024, les prix à la consommation augmenteraient de **4,9 % en moyenne sur un an** (+ 5,7 % pour l'IPCH).

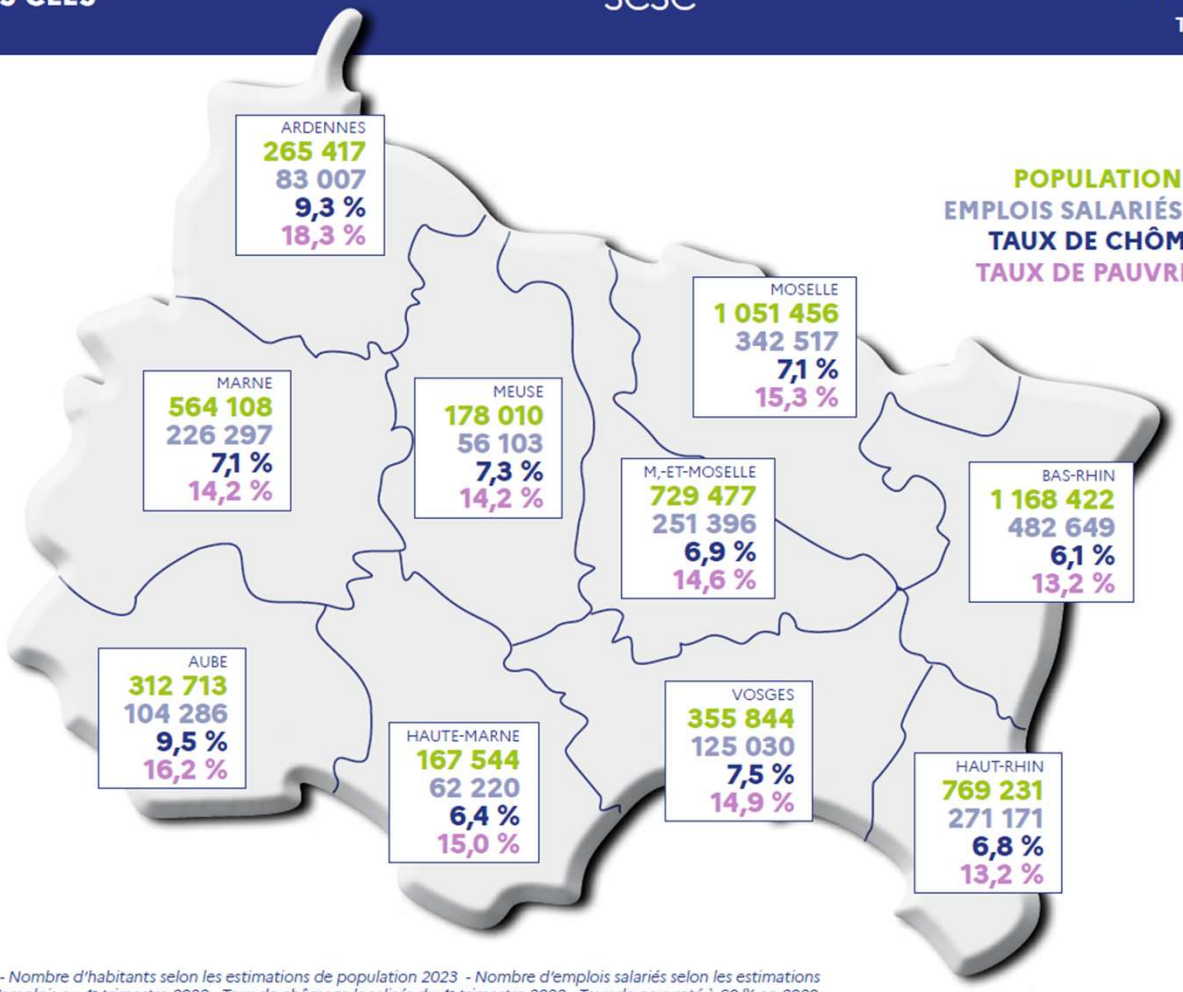

GRAND EST
POPULATION : 5 562 262
EMPLOIS SALARIÉS : 2 004 676
TAUX DE CHÔMAGE : 7,0 %
TAUX DE PAUVRETÉ : 14,5 %

Sources : Insee - Nombre d'habitants selon les estimations de population 2023 - Nombre d'emplois salariés selon les estimations trimestrielles d'emplois au 4e trimestre 2022 - Taux de chômage localisés du 4e trimestre 2022 - Taux de pauvreté à 60 % en 2020

	POPULATION	DENSITE AU KM2
BAS RHIN	1 168 422,00	245,72
MOSELLE	1 051 456,00	169,15
HAUT RHIN	769 231,00	218,22
M, ET MOSELLE	729 477,00	139,05
MARNE	564 108,00	69,05
VOSGES	355 844,00	60,58
AUBE	312 713,00	52,08
ARDENNE	265 417,00	50,76
MEUSE	178 010,00	28,66
HAUTE MARNE	167 544,00	26,98

La population progresse surtout le long de la bande frontalière

ÉVOLUTION 2013 - 2019 DE LA POPULATION SELON LES EPCI

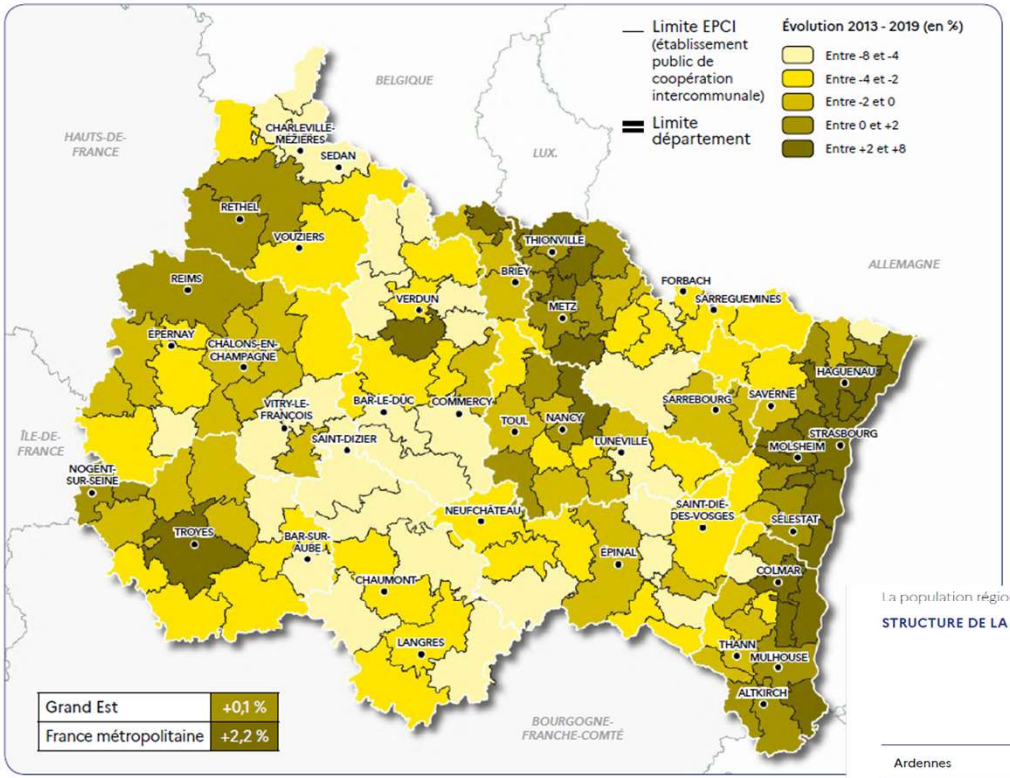

Source : Insee - Recensements de la population 2013 et 2019, exploitation principale

	POPULATION 1983	POPULATION 2023	PERTE DE POPULATION EN 20 ANS
HAUTE MARNE	211014	167544	-43470
VOSGES	394913	355884	-39029
ARDENNE	302026	265417	-36609
MEUSE	199481	178010	-21471
M, ET MOSELLE	719030	729477	10447
MARNE	546183	564108	17925
AUBE	289128	312713	23585
MOSELLE	1006708	1051456	44748
HAUT RHIN	652775	769231	116456
BAS RHIN	920386	1168422	248036
TOTAL	5241644	5562262	320618

La population régionale croît de 6 % en quarante ans, et plus fortement dans l'Aube, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin

STRUCTURE DE LA POPULATION

	1983		1993		2003		2013		2023	
	Population	Part (en %)	Population	Part (en %)	Population	Part (en %)	Population	Part (en %)	Population	Part (en %)
Ardennes	302 026	5,8	294 604	5,5	287 820	5,3	280 907	5,1	265 417	4,8
Aube	289 128	5,5	291 359	5,5	296 294	5,4	306 581	5,5	312 713	5,6
Marne	546 183	10,4	562 053	10,6	565 830	10,4	569 999	10,3	564 108	10,1
Haute-Marne	211 014	4,0	200 882	3,8	190 907	3,5	181 521	3,3	167 544	3,0
Meurthe-et-Moselle	719 030	13,7	715 492	13,4	720 638	13,2	731 004	13,2	729 477	13,1
Meuse	199 481	3,8	195 709	3,7	193 321	3,5	192 094	3,5	178 010	3,2
Moselle	1 006 708	19,2	1 015 854	19,1	1 031 421	18,9	1 046 873	18,9	1 051 456	18,9
Bas-Rhin	920 386	17,6	978 610	18,4	1 055 890	19,4	1 109 460	20,0	1 168 422	21,0
Haut-Rhin	652 775	12,5	684 357	12,9	723 685	13,3	758 723	13,7	769 231	13,8
Vosges	394 913	7,5	384 459	7,2	380 639	7,0	375 226	6,8	355 884	6,4
Grand Est	5 241 644	100,0	5 323 379	100,0	5 446 445	100,0	5 552 388	100,0	5 562 262	100,0

Source : Insee - Estimations de population 2023

Une part plus élevée de jeunes en âge de travailler en Meurthe-et-Moselle, dans la Marne, le Bas-Rhin et l'Aube

RÉPARTITION DE LA POPULATION DE 15 À 64 ANS

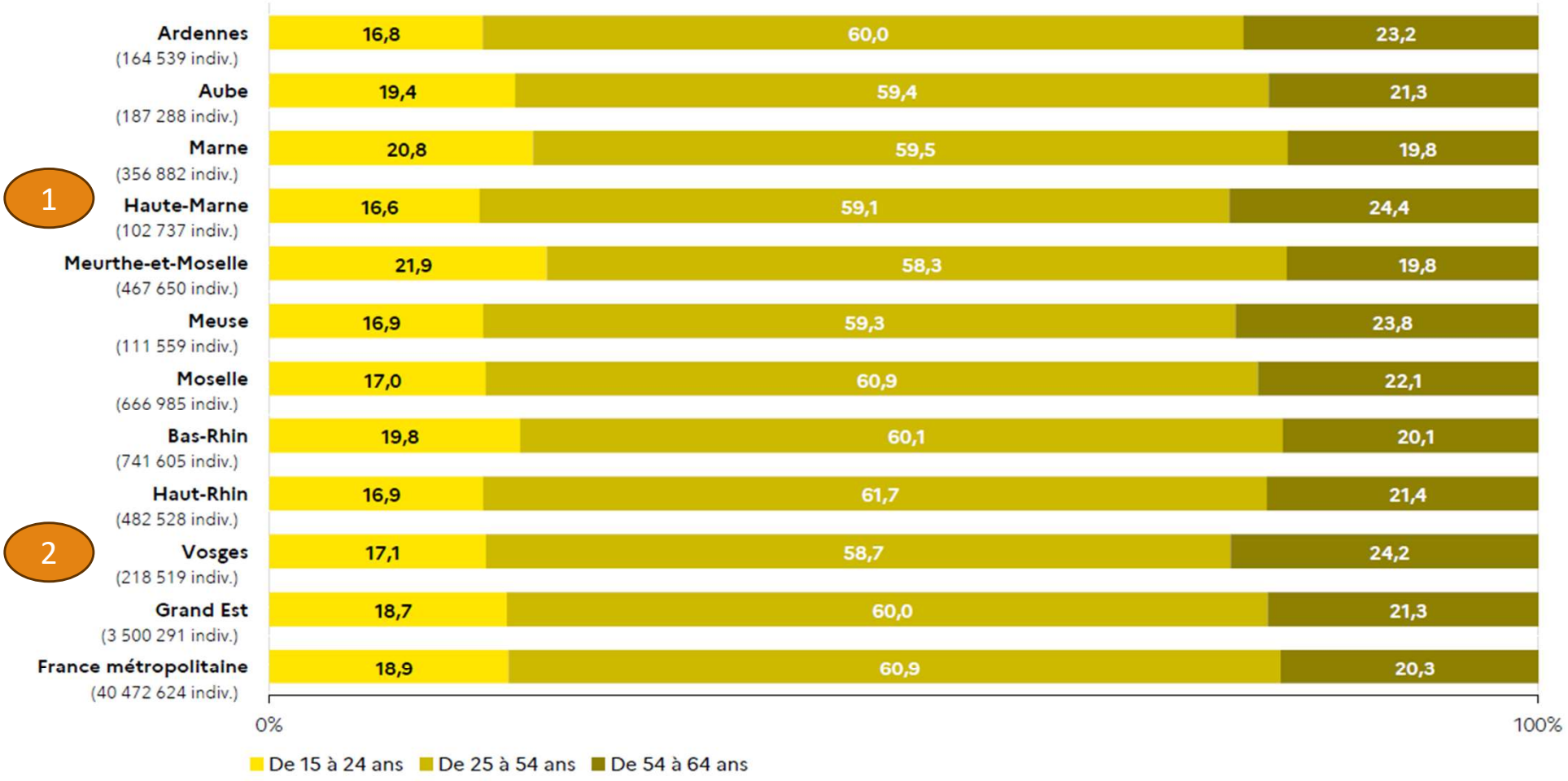

Source : Insee - Recensement de la population 2019, exploitation principale Champ : Individus âgés de 15 à 64 ans

Avec le travail frontalier, les arrondissements d'Altkirch, Briey et Thionville concentrent près de deux fois plus d'actifs occupés que d'emplois

ÉQUILIBRE ENTRE ACTIFS OCCUPÉS ET EMPLOIS PAR ARRONDISSEMENT

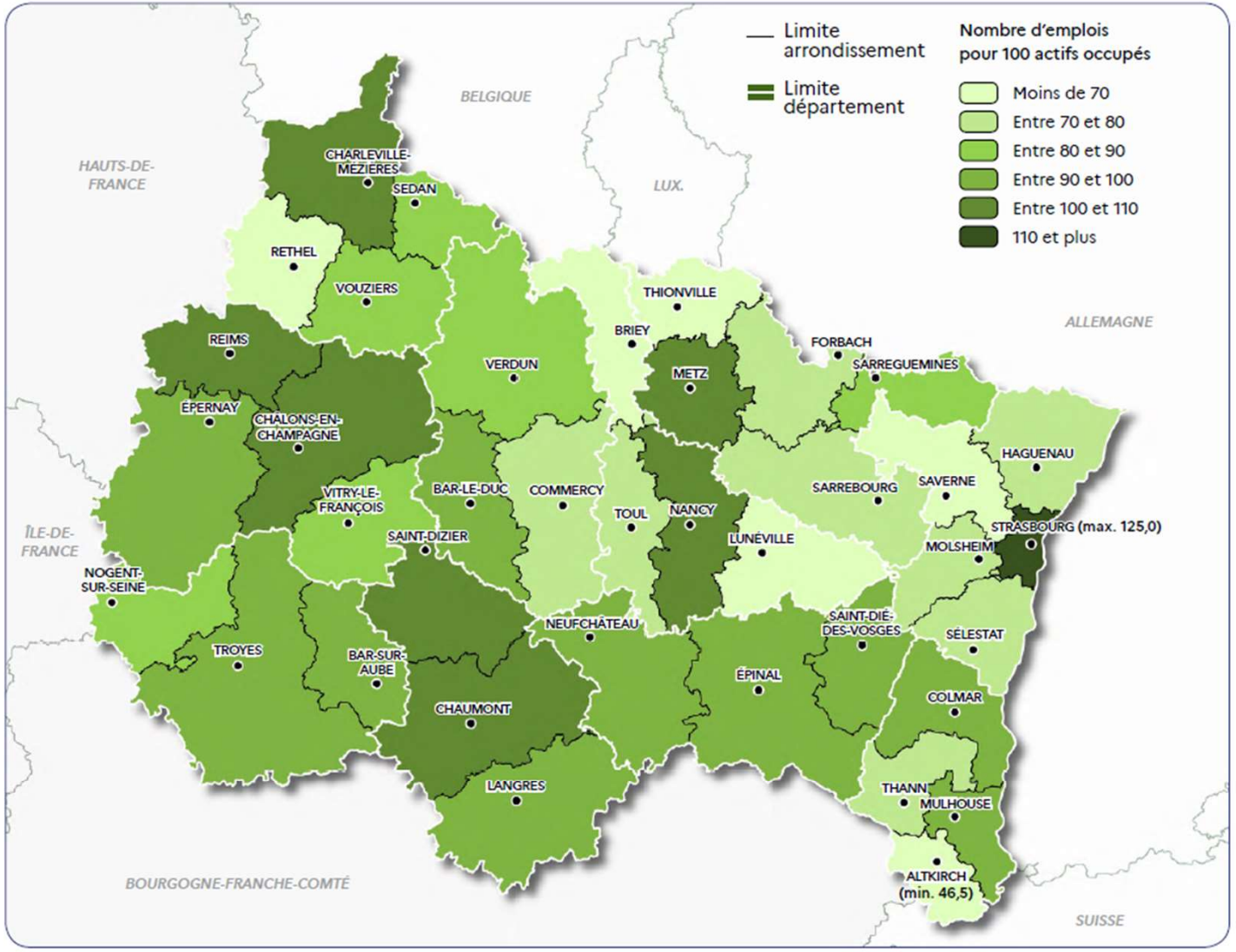

Source : Insee - Recensement de la population 2019, exploitation complémentaire

Contexte socio-économique du territoire

	Vosges	France métropolitaine
Population totale	362 454	65 263 398
Niveau de vie annuel médian (en euros)	20 900	22 400
Endettement bancaire moyen des ménages (en euros)	31 903	48 028
Taux de chômage	7,7	6,9
Dossiers de surendettement déposés	850	112 906
Endettement global moyen des ménages surendettés (en euros)	35 853	41 285
Salaire horaire net moyen (en euros)	13,87	16,40

Sources : Banque de France, 2022; Insee, 2020, 2020, 2020, 2023

⚠ Crédits bancaires non disponibles en infra-départemental
Taux de chômage (T2) par EPCI non disponible => affichage département

Loi de finance

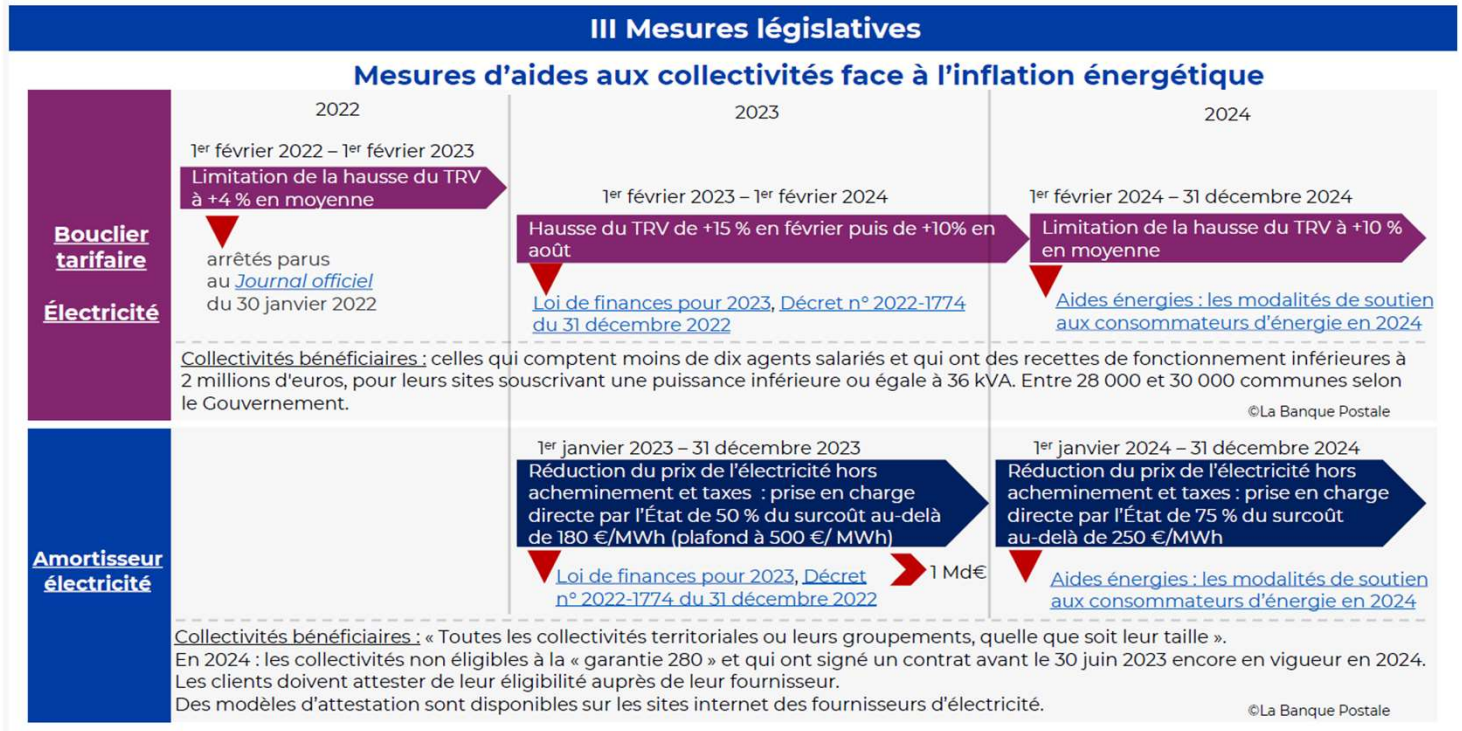

Loi de finance

Augmentation des dépenses au niveau National des collectivités territoriales + 5,8%

Art. 130 : Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement

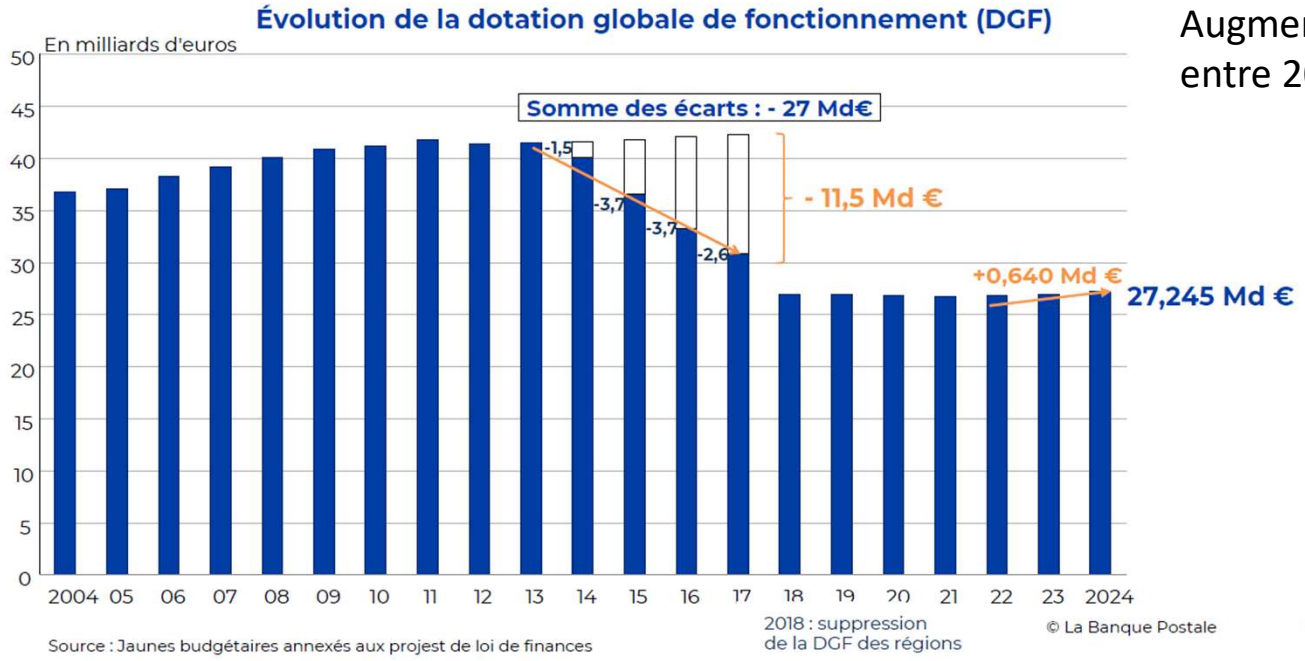

Augmentation de la DGF entre 2023 et 2024 : +1,2%

Loi de finance

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

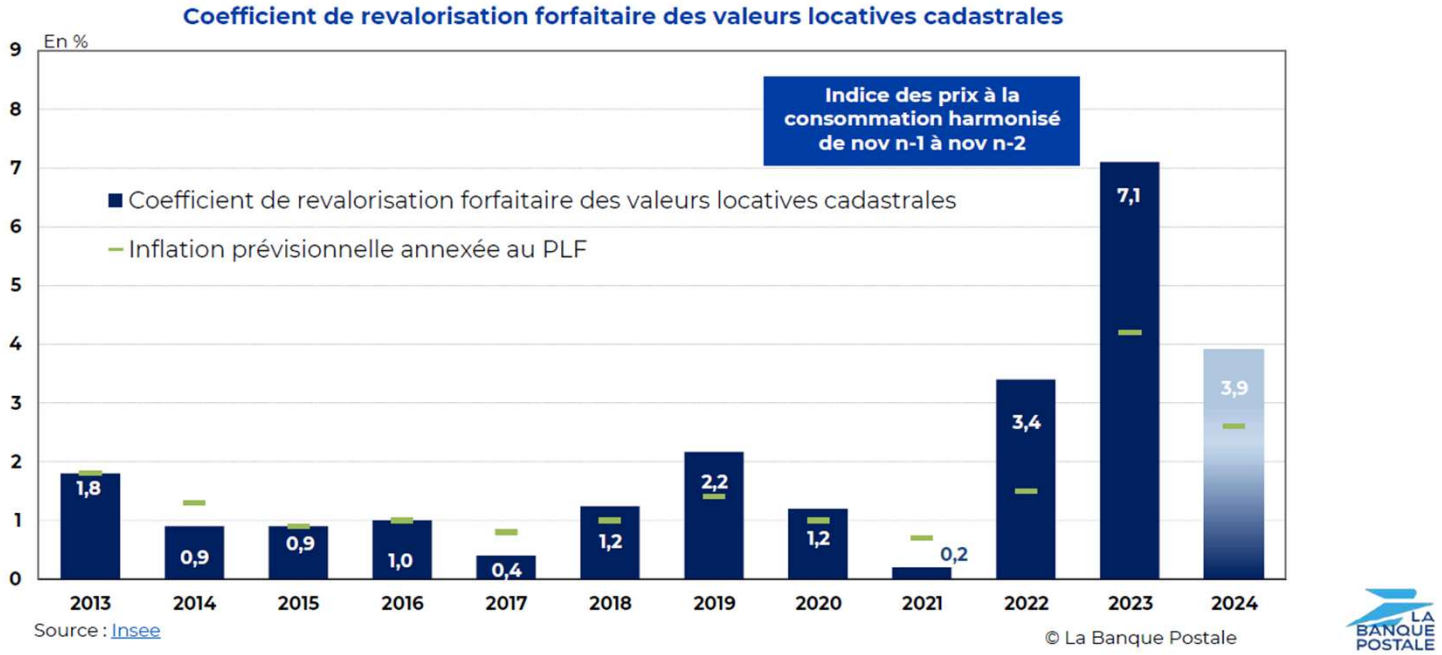

Art. 79 : Aménagement de la suppression de la CVAE

Suppression de la CVAE

- **Suppression en quatre ans pour les entreprises**
  - Diminution progressive des taux et seuils applicables à la CVAE versée dès 2023
  - Adaptation corrélative de la réduction du plafond de contribution économique territoriale
  - Produit affecté au budget de l'État en 2023
  - Suppression de la CVAE en 2027

- **Suppression depuis 2023 pour les départements, EPCI et communes bénéficiaires** (cf. article 55 de la loi de finances pour 2023 n° 2022-1726 du 30 décembre 2022)
  - Compensation aux collectivités du bloc communal et aux départements, assurée par une fraction de TVA
  - Institution d'une garantie de recette de la fraction de TVA départementale instituée en compensation, au niveau socle perçu en 2023
  - Évolution annuelle de la compensation par référence à celle du produit prévisionnel national de TVA inscrit au PLF
  - ~~Régularisation *a posteriori* sur la base du produit réel encaissé l'année précédente~~

→ article 136 : le douzième versé à compter du mois de janvier 2026 est calculé sur la base du produit net de la TVA encaissé lors du mois précédent. Ce montant donne lieu à régularisation sur le douzième versé au titre du mois suivant.

Loi de finance

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Rappel art. 251 LFI 2021 **Entrée en vigueur progressive de l'automatisation du FCTVA**

Rappel	Taux de remboursement FCTVA
Avant le 01/01/2014	15,482%
Au 01/01/2014	15,761%
Depuis le 01/01/2015	16,404%*

* Sauf dépenses de services d'infrastructure de l'informatique en nuage (5,6 %) depuis le 01/01/2021

Rappel **Disposition modifiée par arrêté**

Un arrêté du 30 décembre 2020 est venu fixer la liste des comptes éligibles à la procédure de traitement automatisé relative à l'attribution du FCTVA

Un arrêté du 17 décembre 2021 vient modifier la liste des comptes éligibles à l'automatisation du FCTVA :

- est ajouté pour la M14 et la M57, le compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre » (cet ajout était prévu par l'article 6 de la Loi de finances rectificative n°1 pour 2021) ;
- sont prises en compte la suppression du plan de comptes M42 et du plan de comptes M43a au 1er janvier 2022 ainsi que la création d'une nomenclature M57 abrégée et M57 développée et l'ajout de nouveaux comptes en 215 et 217 ;
- sont ajoutés en M4, M41, M43, M49d, les nouveaux comptes 2158 et 21758 « Autres »

LA BANQUE POSTALE

Loi de finance

Dispositions concernant les autres mesures

Rappel : Art. 242 Loi de finances pour 2019 : généralisation du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratif

Art. 73 : Mise en place d'un nouveau zonage pour les territoires ruraux en difficulté (ZFRR) et aménagement des autres zonages existants

Art. 133 : Diverses dispositions relatives à la compensation financière de compétences transférées aux collectivités territoriales

Art. 133 : Création d'un vecteur unique de financement de la formation professionnelle par les régions via une part du produit de l'accise sur les énergies

Art. 167 - ÉTAT B : aide exceptionnelle de 100 millions d'euros pour Mayotte et de 80 millions d'euros pour les collectivités territoriales du Pas-de-Calais et de Bretagne

Art. 178 : Simplification du pilotage et du suivi du fonds de soutien destiné aux collectivités territoriales ayant souscrit des emprunts structurés

Art. 191 : Publication obligatoire d'un « budget vert » pour les collectivités de plus de 3 500 habitants

Art. 192 : Identification de l'endettement local consacré à des objectifs environnementaux

Art. 205 : Poursuite de la mise en œuvre du compte financier unique (CFU)

Art. 234 : Prolongation pour un an du fonds de soutien au développement des activités périscolaires

Art. 249 : Gel du schéma de financement de la Métropole du Grand Paris

Art. 250 : Modalités de compensation du transfert aux maires du pouvoir de police de la publicité extérieure

Loi de finance

Art. 191 et 192 : budgets verts et dette verte

« Budgets verts »

- Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'une **annexe « Impact du budget pour la transition écologique »**
- Présentation des **dépenses d'investissement** contribuant positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique de la France

« Dette verte »

- Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant adopté la M57 et qui le décident, **d'une annexe « État des engagements financiers concourant à la transition écologique »**
- Évolution du montant de la dette consacré à la couverture des dépenses d'investissement **contribuant positivement** à tout ou partie des objectifs environnementaux fixés par le droit européen
- Indication de la part cumulée de cette **« dette verte »** dans la dette totale

→ Précisions réglementaires à venir

Communauté
de Communes
des Ballons des Hautes Vosges

Les Comptes administratifs

Il peut encore avoir des modifications car les comptes de gestion ne sont pas encore clôturés

Communauté
de Communes
des Ballons des Hautes Vosges

Les dépenses

Dépenses à caractère général

Montant des charges à caractère général 011	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	155 844,65 €	156 841,91€	261 355,52€	214 823,59€	221 009,50€
Budget déchets	946 114,33 €	929 786,03 €	1 001 822,52€	1 125 008,19€	1 125 256,33€
Budget ZEC	18 795,00 €	18 986,40 €	16 644,00€	23 271,00€	30 122,55€
Budget piscines	85 715,71 €	32 388,04 €	122 755,30€	328 941,55€	385 039,38€
Total	1 206 469,69 €	1 134 902,80 €	1 402 577,34€	1 692 044,33€	1 761 427,76€

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Masse salariale (chapitre 12)

Masse salariale 012	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général Rembt assurance	417 706,05 € 65 852,85 €	465 583,84 € 91 267,97 €	346 665,78€ 14 819,66€	643 515,72€ 68 905,25€	631 640,89€ 33060,06€
Budget déchets Rembt assurance	792 211,65 € 74 218,78 €	773 945,26 € 56 730,00 €	816 189,89€ 80 549,21€	830 126,64€ 132 439,57€	781 322,82€ 108962,03€
Budget ZEC	0,00 €	0,00 €	0€	0€	8 112,72€
Budget piscines Rembt assurance	211 314,20€ 25 485,97 €	159 774,21 € 38 397,82 €	264 748,35€ 34 812,91€	366 885,27€ 56 552,60€	316 939,62€ 4 644,72€
Total Masse salariale Déduction assurances et mutualisation Total masse salariale assurance déduite	1 421 231,90 € 165 557,60 € 1 255 674€	1 399 303,31 € 186 395,79 € 1 212 908€	1 427 604,02€ 130 181,78€ 1 297 422,24€	1 840 527,63€ 257 897,42€ 1 582 630,21€	1 738 016,05€ 146 666,81€ 1 653 424,61€

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Charges de gestion courante

Charges de gestion courante 65	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général :	554 039,89 €	502 082,06 €	802 270,66€	1 123 546,75€	1 305 474,24€
Dont subvention budget piscines	287 626,00 €	215 335,00 €	458 949,05€	610 000€	780 000€
Budget déchet	14 565,76 €	7 960,89 €	10 750,61€	10 348,83€	16 291,53€
Budget ZEC	0,00	0,00	0	0	0
Budget piscine	6 460,38 €	6 004,98 €	7 924,44€	8 050,26€	8 268,40€
Total	575 066,03 €	516 047,93 €	818 945,71€	1 141 945,84€	1 330 034,17€

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Charges financières

Charges Financières 66	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	11 059,67 €	1615,40 €	9 823,32€	8 971,30€	13 391,54€
Budget déchets	11 268,69 €	11 489,30 €	10 303,95€	7 781,61€	7 936,81€
Budget ZEC	8 748,90 €	8 106,69 €	7 454,77€	6 792,95€	4 654,36€
Budget piscines	7 775,94 €	27 147,52 €	27 533,05€	25 090,26€	41 043,11€
Total	38 853,20 €	60 335,78 €	55 115,09€	48 636,12€	67 025,82€

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles 67	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	850,00 €	4628,00 €	900,00€	115,93€	3 798,85€
Budget déchets	3 236,38 €	9 111,76 €	2 865,63€	10 243,70€	16 020,58€
Budget ZEC	0,00 €	65 948,00 €	0€	0€	0€
Budget piscines	0,00 €	0,00 €	980,25€	0€	455€
Total	4 086,38 €	75 059,76 €	4 745,88€	10 359,63€	19 819,43€

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Montant des Dépenses Réelles

Montant des dépenses réelles	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	1 310 758,43 €	1 279 178,62 €	1 906 199,55€	2 108 023,05€	2 344 154,02€
Budget déchets	1 767 396,81 €	1 732 293,24 €	2 024 222,8€	1 983 508,97€	1 956 828,07€
Budget ZEC	27 543,90 €	93 041,09 €	56 151,77€	78 818,04€	57 181,06€
Budget piscines	311 266,23 €	225 314,75 €	464 559,14€	728 967,34€	751 745,51€
Total	3 416 965,37 €	3 334 076,99 €	4 451 133,26€	4 899 317,40€	5 109 908,66€

Communauté
de Communes
des Ballons des Hautes Vosges

Les Recettes

Communauté de Communes des Ballons des Haut

Produits de services, domaines et ventes

Recettes 70	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	181 777,68 €	181 738,01 €	160 230,51€	162 185,32€	168 716,94€
Budget déchets	1 375 119,49 €	1 336 118,65 €	1 301 639,63€	1 267 843,35€	1 624 618,47€
Budget ZEC	11 801,00 €	12 996,00 €	9 039,00€	9 146,00€	9 578,00€
Budget piscines	305 972,28 €	221 141,99 €	5 029,15€	102 018,35€	81902,40€
Total	1 874 670,45 €	1 750 124,00 €	1 475 938,29€	1 541 193,02€	1 884 815,81€

Communauté de Communes des Ballons des Hautes

Impôts et Taxes

Recettes 73	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	1 208 541,33 €	1 233793,75 €	1 269401,02€	1 234 937,73€	1 819 951,13€
Budget déchets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZEC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget piscines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	1 208 541,33 €	1 316 909,17 €	1 269401,02€	1 254 186,13€	1 819 951,13€

Communauté de Communes des Ballons des

Dotations et participations

Recettes 74	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	271 027,51 €	290 076,30 €	328 024,84€	468 498,14€	644 985,48€
Budget déchets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZEC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget piscines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	271 027,51 €	296 076,30€	328 024,84€	468 498,14 €	644 985,48€

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Autres produits de gestion courante

Recettes 75	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	12 988,86 €	2 819,03 €	50 585,56€	4 698,87€	400,82€
Budget déchets	448 246,46 €	507 736,85 €	481 464,11€	522 167,36€	626 470,82€
Budget ZEC	94 500,00 €	85 358,00 €	103 912,05€	108 525,25€	102 067,75€
Budget piscines	0,00 €	0,00 €	458 949,05€	610 000€	780 000,00€
Total	555 735,32 €	598 492,15 €	1 094 910,77€	1 245 391,48€	1 508 939,39€

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Montant des recettes Réelles

Recettes	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	1 699 548,43 €	1 726 557,33 €	2 586 116,20€	1 967 291,14€	2 667 164,50€
Budget déchets	1 910 266,60 €	1 902 677,37€	2 196 079€	1 830 473,60€	2 360 135,10€
Budget ZEC	106 301,00 €	98 354,00 €	112 951,05€	117 671,25€	111 645,75€
Budget piscines	331 202,35 €	276 806,18 €	507 428,09€	774 842,17€	870 223,04€
Total	4 047 318,38 €	4 091 567,52 €	5 402 574,34€	4 690 278,16€	6 009 168,39€

Résultats fonctionnements

	Report 2022	Résultat 2023	Solde à reporter au 31/12/2023
Budget général	560 464,38€	76 640,05€	637 104,43€
Budget déchets	-158768,37€	207 478,43	48 710,06€
Budget ZEC	0€	54 464,69	54 464,69€
Buget piscines	41645,20€	69883,15	0€
Total	443 341,21€	408 466,32	740 279,18€

Le résultat de l'année 2023 et positif grâce au 292 000€ de prime inflation.

Les 11528,35 vont être utilisé pour le déficit d'investissement

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

L'état de la dette au 01/01/2023

Il reste à rembourser 1 298 000€ sur la piscine avec l'encaissement des subventions et fctva

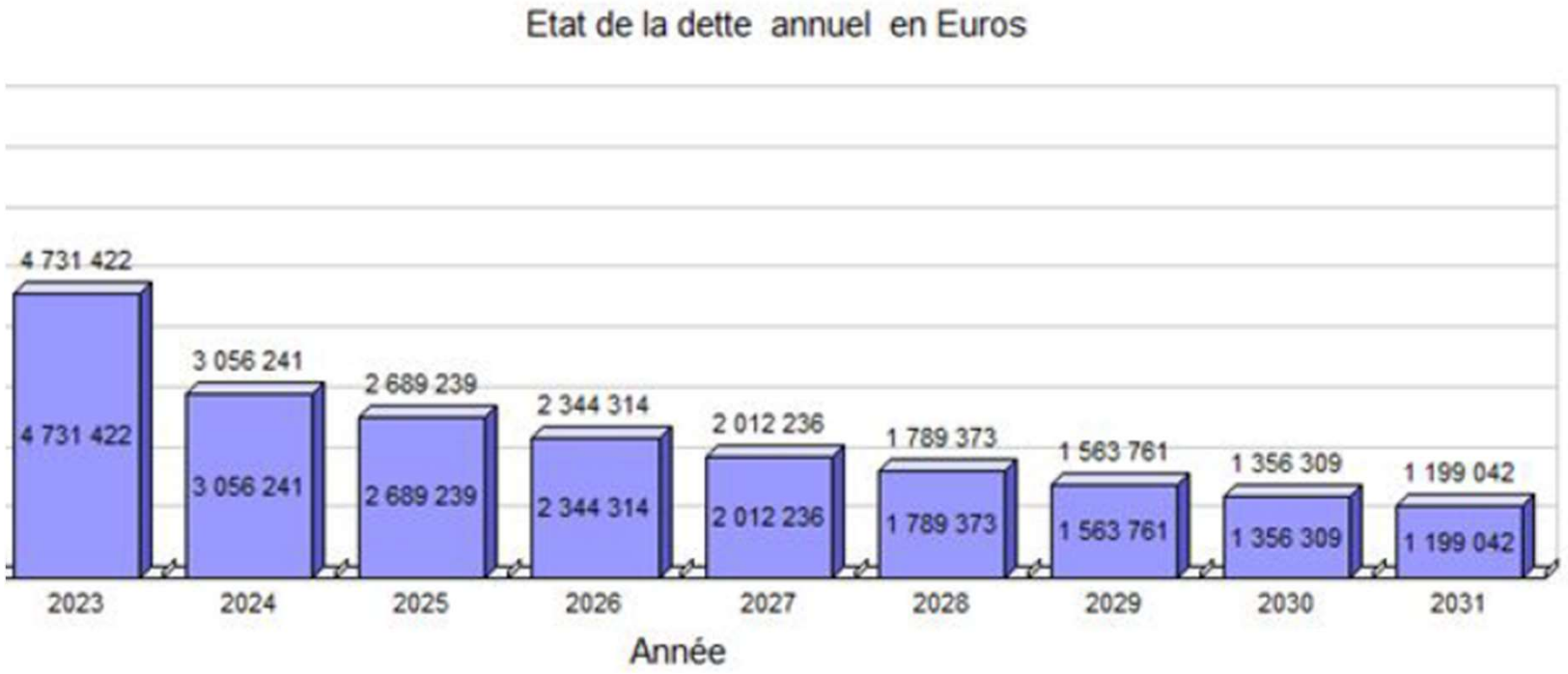

Communauté
de Communes
des Ballons des Hautes Vosges

L'état de la dette au 01/01/2024

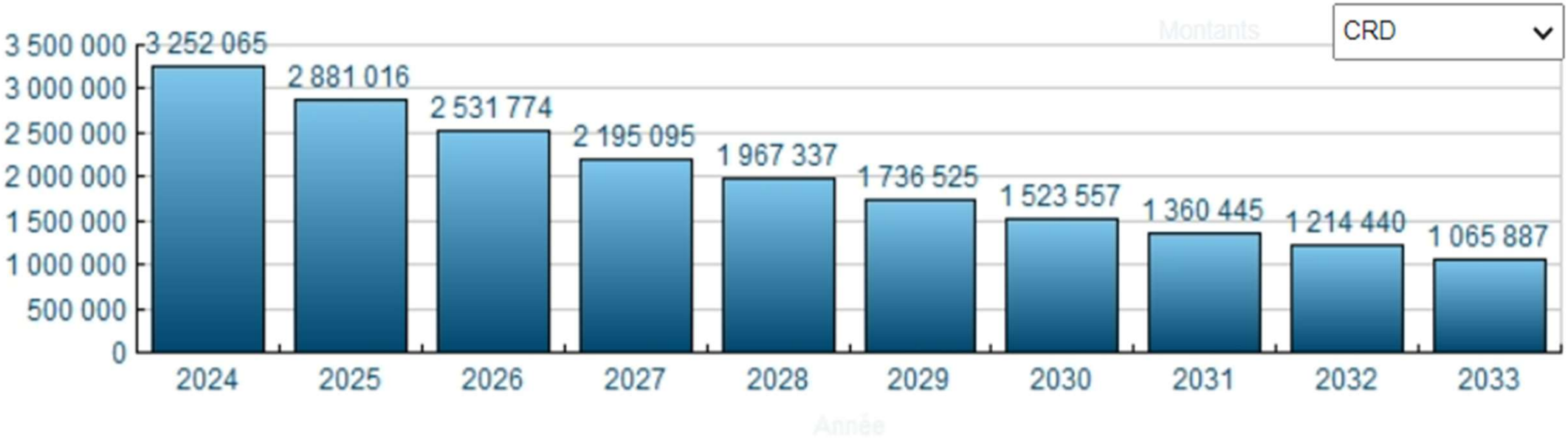

Communauté
de Communes
des Ballons des Hautes Vosges

PROJECTION A PRENDRE EN COMPTE POUR LA REALISATION DES BUDGETS SUR 2024

F2

Fréquentation 2023

CA a progressé de 15% sur le comparatif des 8 mois d'ouverture

Famille\Date	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	total
Activités (3)	54	83	137	132	128	119	25	43	721
Apprentissage/perfectionnement (4)	7	5	22	6	10	2	0	0	52
Bien être (2)	31	154	96	64	18	0	0	0	363
Confiserie (5)	7	76	76	99	88	139	146	120	751
Public (1)	291	1062	726	1119	643	609	1163	1581	7194
2023	390	1380	1057	1420	887	869	1334	1744	9081
2022	541	1519	691	595	457	541	1648	2398	8390

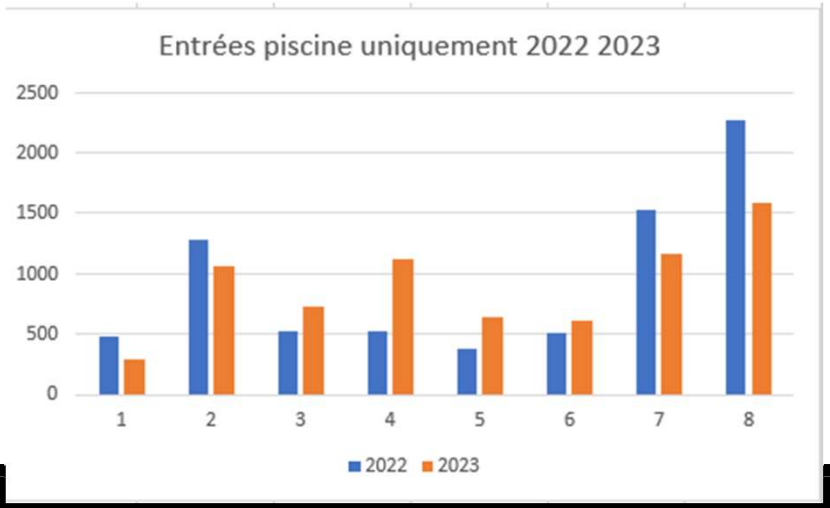

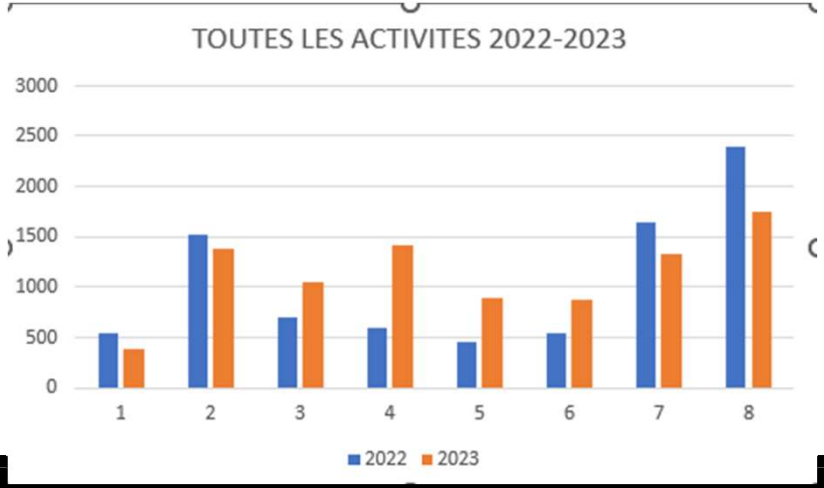

Diapositive 37

F2 Finances; 20/02/2023

Communauté de Communes

Les piscines et l'espace bien-être

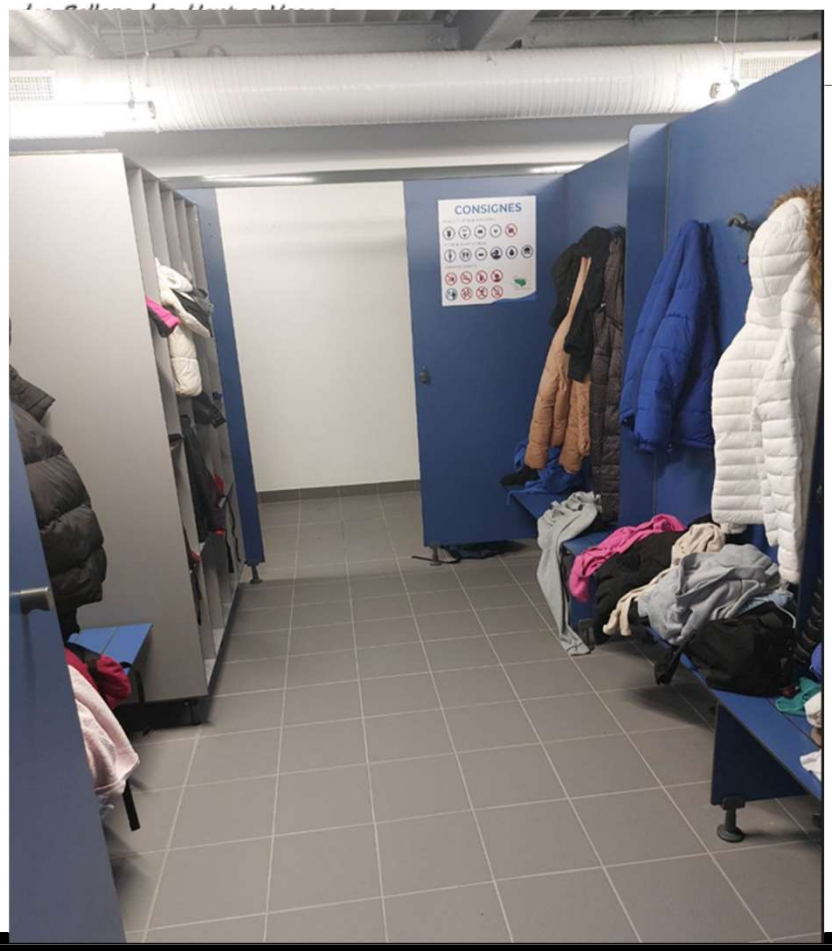

Des travaux dans les vestiaires ont été réalisés en 2023,

Cela facilite le croisement des cours scolaires qui de janvier 2024 à juin 2024 doivent réalisé l'ensemble de l'apprentissage

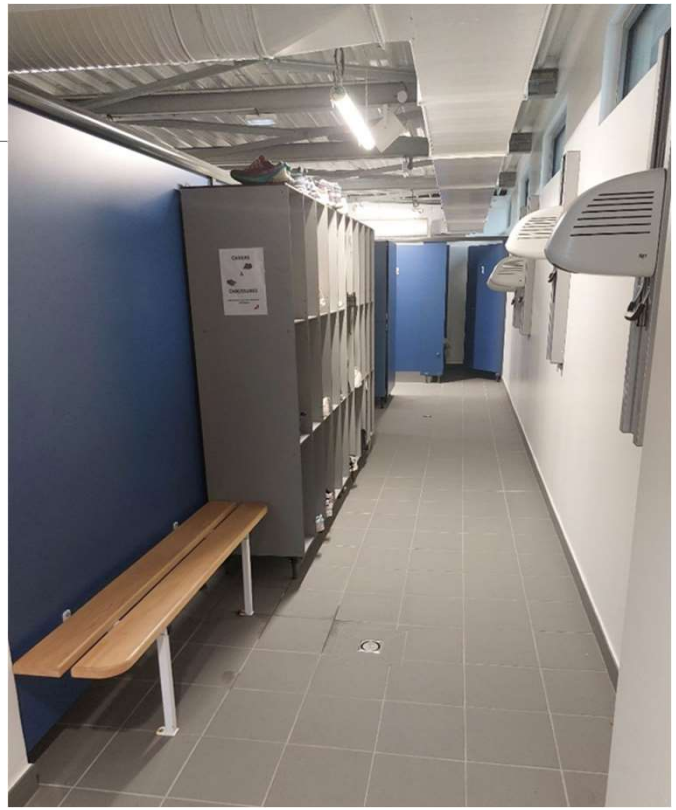

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Les piscines et l'espace bien-être

Nous avons récupérer l'ensemble des subventions mais nous avons des problèmes d'amortissement et de FCTVA à récupérer,

Nous essayons de réaliser un budget 2024 avec une ouverture toute l'année mais cela sera vraiment lié au cout de l'énergie,

Le grand Nancy nous a annoncé des baisses pour le gaz et l'électricité mais est ce que cela sera suffisant ?

PISCINE – LE THILLOT

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE APPROFONDI

Marché passé après consultations auprès de **la société Terranergie le 04/12/23 pour un montant de 9720 € TTC** et un délai de réalisation de 4 mois

Réunion de présentation du rendu de l'étude le 29/02/24

La prestation vise à **optimiser, réduire ou substituer les consommations et/ou sources énergétiques, ainsi que les coûts.** Elle porte sur les postes suivants :

- Consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS),
- Consommations de gaz,
- Consommations d'électricité spécifique à chaque filière,
- Consommations et recyclage d'eau de ville,
- Recirculation d'air, déshumidification et rafraichissement de l'ouvrage,
- Mise et maintient en température des bassins,
- Consommation des appareils connexes et process hors filière,
- Contrats et prestations de fourniture d'énergie (abonnements électriques, gaz, etc.) et de maintenance (entretien des chaufferies, par exemple).

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

PISCINE – LE THILLOT
DIAGNOSTIC ENERGETIQUE APPROFONDI

Après analyse de nombreuses données et plusieurs visites sur site, le bureau d'étude préconise un certain nombre d'actions prioritaires :

- Remplacement de la vieille centrale de traitement d'air de la zone bassin
- Isolation du tobogan extérieur
- Isolation des parties enterrées du bâtiment
- Mise en place d'une pompe à chaleur sur le traitement d'air
- Mise en place d'une récupération
- Isolation en toiture
- Mise ne place de panneaux photovoltaïques sur le site pour alimenter les pompe à chaleur et moins utiliser de gaz.

L'analyse de rapport entre les économies d'énergies et le coût des travaux nous donne un retour sur investissement en 3 ou 4 années selon les travaux réalisés.

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Travaux 2024

Il faudra prévoir le ponçage et la peinture du bassin de St Maurice

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Le personnel de la piscine

Masse salariale :

un agent a fait une PPR (période préparatoire au reclassement), le parcours a été prolongé de quelques mois mais son dossier devrait se finaliser sur 2024 avec une retraite pour inaptitude.

Une autre agent qui avait été embauché à l'ouverture sera également sur une fin de contrat pour inaptitude

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

BUDGET DECHET

La C05 sera mis en place cette année.

Une étude va être faite sur les PAV.

Des investissements important devront être fait sur le matériel avec l'achat d'un camion benne mais également sur la mise en place d'une recyclerie etc,,,,

Réflexion sur l'organisation des déchets organiques.

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

BUDGET ZEC : compétence économie

Les travaux de réfection de toiture du site du Thillot ont été réalisé avec la contraction d'un emprunt qu'il faudra prendre en compte pour le budget 2024

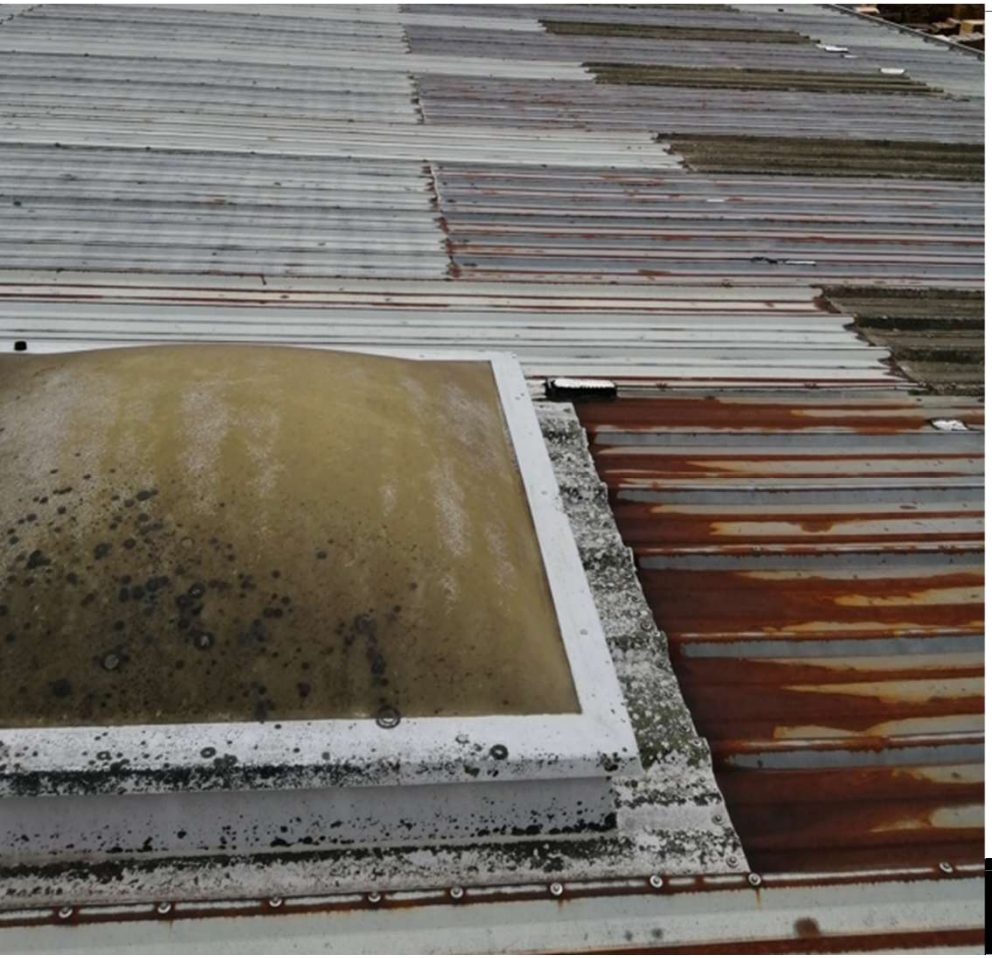

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

BUDGET ZEC : compétence économie

Nous avons augmenté les loyers depuis le 1/01/2024 comme le prévoit le bail tous les trois ans avec l'indice du bâtiment.

Mtv : sinistre début 2022, le dossier a été suivi par la com com, les assureurs et les experts d'assurés. Le sinistre a été finalisé fin 2023, le deuxième sinistre avec l'arbre qui est tombé sur le bâtiment n'est pas finalisé
L'acte de vente sera signé normalement dans le 1er semestre,
La taxe foncière a été évalué au maximum, une étude est en cours pour faire recalculer le montant

Nous avons pris un avocat pour gérer la situation de non paiement pour un des bâtiments économiques

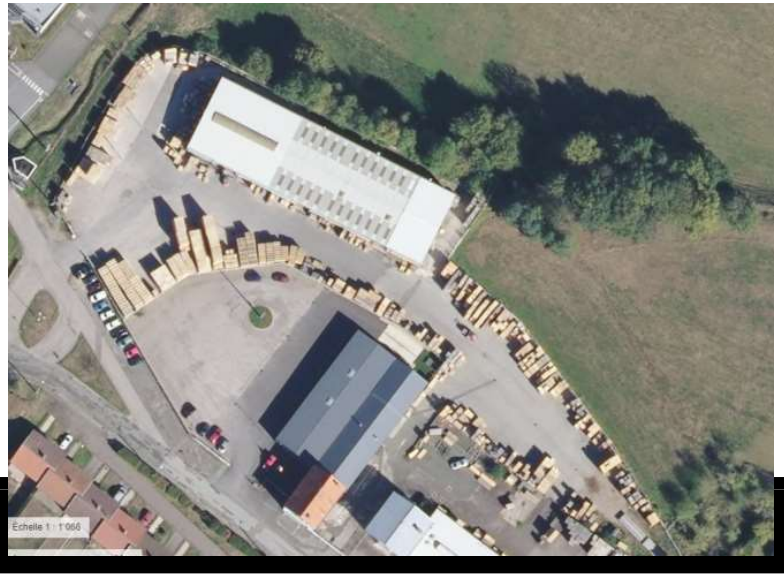

Masse salariale

1 – organisation des services :

Après la mise en place de l'organisation d'un responsable par pole
Compta RH - Déchet – Piscine - Mutualisation : eau et assainissement, garage,

Embauche d'un charge de projet afin de renforcer l'equipe en place et suivre les projets

2. 3 personnes chargées de mission :
- pour le Ctg : ½ poste financé par la caf pour 50%
- pour l'Habitat dégradé : 1 poste financé à 50% par l'état
- pour l'Atlas de la biodiversité : 1 poste financé à 50% par le parc des ballons.

3. 4 départs à la retraite potentiel : des dossiers sont étudiés prévoir un doublon dans la masse salariale

4 – 4 dossiers sur des longues maladies arrivent a la fin du processus

Communauté de Communes des Ballons

Absentéisme sur 3 ans

	2019	2020	2021	2022	2023
maladie ordinaire	247	700	500	1158	609
accident de service	1063	907	940	834	688
longue maladie	1263	1030	578	335	181
maladie longue durée professionnelle	0	98	0	0	0
Total	2 573	2735	2018	2327	1478
Etp	7,04	7,49	5,52	6,37	4,05

Les arrêts maladies sont en nettes baisses, nous aurons une baisse de la prévoyance de plus 30 000e sur l'année 2024

Effectif

	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT		
	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
2020	9,14	1,67	10,81
	19,24	2,31	21,55
	2,59	0,24	2,83
	30,97	**4,22**	**35,19**
2021	8,3	1,96	10,26
	18,64	1,17	19,81
	2,51	1,68	4,19
	29,45	**4,81**	**34,26**
2022	7,5	5	12,5
	16,66	1,34	18
	3,01	4,15	7,16
	27,17	**10,49**	**37,66**
2023	7,06	4,59	11,65
	14,08	5	19,08
	3,25	3,90	7,15
	24,39	**13,49**	**37,88**

OBERBACH
SOPHIE (ABC) 10 mars 2024

BECKENDORF LORRAINE
(habitat) 24/04/2024

VANSON CELINE
(CTG) 31/12/2026

Le suivi des remboursement est réalisé, il y a juste le parc ou nous avons du mal à nous faire rembourser

Engagements CC-BHV / compétence économie

La communauté de communes a signé une convention avec le département pour prendre en charge à hauteur de 20% du montant des investissements immobiliers ou touristiques.

Le montant de l'aide de la CCBHV pour les dispositifs avec le CD 88 :

- Aide immobilier économique 2024 – prévoir : 10 000 €
- Aide immobilier tourisme 2024 – prévoir : 7 878 €

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Office de tourisme

Cout moyen de OT sur 3 ans
82 843€

	2021	2022	2023
Versement à l'ot	227 948€	272 475€	291000€+19217 inv.
Taxe de séjour	152 628€	182 304€	282504€
Sivu	10 153€	22 587€	22587€
Cout pour la com com	85 473€	112 758€	50 300€

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Ouverture 2024 de la Maison du Ballon d'Alsace

Budget

Pour cette ouverture en 2024, le budget prévisionnel de la Maison du Ballon d'Alsace est de 15 000 €.

La répartition suivante est donc proposée :

- Communauté de communes des Vosges du sud = 3750€
- Communauté de communes de la vallée de la Doller = 3750 €
- Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges = 3750 €
- Département du Territoire de Belfort = 3 750 €

Au programme d 'animations est en cours,

Cette année, ce programme proposera des balades au sommet mais aussi des balades dans les vallées et au départ des autres sites d'accueil présents sur le périmètre du Massif du Ballon d'Alsace.

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Habiter mieux

Habiter mieux : aide de la communauté de communes auprès des ménages à revenu modeste pour des travaux sur l'économie d'énergie.

Réalisation 2023 : montant de 5900 pour 16 dossiers

Pour 2024, un temps de réflexion va être nécessaire compte tenu des nouvelles disposition de l'ANA.

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

PCAET / GEMAPI

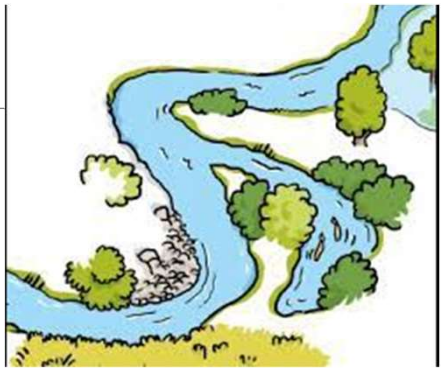

Les investissements pour ces deux domaines devront être pris en compte

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Atlas de la biodiversité

Après avoir échangé lors de réunion, il sera prévu en 2024 des réunions publiques afin d'expliquer le problème du frelon asiatique.

Il sera prévu en 2024 l'achat de piège de frelon pour en donner aux écoles primaires ainsi qu'au collège qui devra être prévu au budget.

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Mutualisation

De l’achat de matériel devra être prévu au budget pour pouvoir réaliser les prestations de mutualisation :

Débrousailleuse, taille haie, tondeuse auto portée

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

ZAE

Prévision de vente d’un terrain

Il y aura un jeu d’écriture à prévoir pour la sortie du compte d’actif

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Compétence eau et assainissement

La compétence eau et assainissement doit être transférée à la CC-BHV au 1er janvier 2026.

Des études ont été réalisé sur 2023 et perdureront sur 2024,

De nombreuses décisions devront être prise pour la mise en œuvre de cette compétence.

Budgetaire, personnel, gouvernance

Communauté
de Communes
des Ballons des Hautes Vosges

Comment financer

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Financement

Evoluer sur un fiscalité professionnelle unique : une réunion avec la DGFIP est prévu le 26/04/2024

Possibilité d'augmenter les impôts

Taxe IFER sur les transformateurs d'électricité : CABINET qui travaille sur le dossier

Communauté
de Communes
des Ballons des Hautes Vosges

Les membres du conseil communautaire prennent acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

(DOB)

Communauté
de Communes
des Ballons des Hautes Vosges

Merci pour votre attention

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/03/2024 à 08h08
Référence de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL022024-DE
Publié le 21/03/2024 ; Rendu exécutoire le 21/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTONLE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

_____

SÉANCE DU 04 MARS 2024

_____

Date convocation : 27/02/2023

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 27

L'an deux mille vingt et quatre, le 04 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 3-5 place du Corps Franc Pommiès 88160 FRESSE-SUR-MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Mathieu FERBACH, absent, excusé, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Jean-Marie CHIVOT

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FONCTION PUBLIQUE (4.1.8)

- ✓ **DEL.02/ 2024 – Lutte contre le harcèlement et les violences - dispositif de signalement du CDG 88 - adhésion**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/03/2024 à 08h08
Réference de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL022024-DE
Publié le 21/03/2024 ; Rendu exécutoire le 21/03/2024

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1er mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 88 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- ✓ D'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- ✓ D'une équipe d'experts ;
- ✓ D'un accompagnement individualisé et personnalisé ; dans le respect de la réglementation RGPD.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

DECIDE de confier au Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges, la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

ACCEPTE de conventionner avec le Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges pour mettre en place la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

INSCRIT pour la première année de conventionnement le montant pour ce suivi de 250 € pour l'année. Le montant sera actualisé en fonction des termes de la convention pour les années suivantes.

DIT que les sommes seront inscrites au budget 2024, et aux budgets des années suivantes.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.03.21 07:57:53 +0100
Ref:6165902-9219826-1-D
Signature numérique
le Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/03/2024 à 13h03
Référence de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL032024-DE
Publié le 18/03/2024 ; Rendu exécutoire le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTONLE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

_____

SÉANCE DU 04 MARS 2024

_____

Date convocation : 27/02/2023

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 27

L'an deux mille vingt et quatre, le 04 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 3-5 place du Corps Franc Pommiès 88160FRESSE-SUR-MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Mathieu FERBACH, absent, excusé, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Jean-Marie CHIVOT

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

MARCHE PUBLIC (1.1.1.2.3)

- ✓ **DEL.03/ 2024 – Marché public pour la réalisation d'un Schéma Directeur de l'Assainissement**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/03/2024 à 13h03
Réference de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL032024-DE
Publié le 18/03/2024 ; Rendu exécutoire le 18/03/2024

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire, la procédure d'appel d'offres ouvert qui a été lancée le 29 octobre 2023, conformément aux dispositions des articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, concernant un marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude de gestion des eaux usées et pluviales sur le territoire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, comprenant les 2 lots suivants :

- ✓ Lot n°1 : Etude diagnostic des systèmes d'assainissement
- ✓ Lot n°2 : Etude du potentiel de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales

Il précise que la Commission d'Analyse des Candidatures et des Offres, s'est réunie 2 fois :

Le mardi 23 janvier 2024 à 18h00, pour ouvrir les 2 offres électroniques reçues sur son profil d'acheteur : http://www.xmarches.fr ; contenant leurs candidatures et leurs offres, et choisir les candidats retenus sur la base du rapport d'analyse des candidatures de l'ATD88, à savoir :

- ✓ SAFEGE
- ✓ OXYA Conseil

Le jeudi 22 février 2024 à 18h00, pour attribuer les différents lots de l'accord-cadre marché, sur la base du rapport d'analyse des offres présenté par l'ATD88 :

- ✓ Lot n°1 : Etude diagnostic des systèmes d'assainissement à OXYA Conseil
- ✓ Lot n°2 : Etude du potentiel de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales à SAFEGE

Il précise que la Commission d'Analyse des Offres a classé les offres présentées selon les critères annoncés dans le règlement de consultation en appliquant la notation prévue, conformément aux dispositions des articles R.2152-6 et 7 du Code de la Commande Publique.

Il indique que la Commission d'Analyse des Offres, a retenu pour chaque lot, l'offre qui a été classée et jugée la plus économiquement avantageuse pour la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, pour un montant total estimatif de 922.220,29 € T.T.C., réparti de la façon suivante :

- ✓ Lot n°1 : Etude diagnostic des systèmes d'assainissement 865.566,79 € T.T.C.
- ✓ Lot n°2 : Etude du potentiel de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales 56.653,5 € T.T.C.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/03/2024 à 13h03
Réference de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL032024-DE
Publié le 18/03/2024 ; Rendu exécutoire le 18/03/2024

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, et d'attribuer le marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'étude de gestion des eaux usées et pluviales sur le territoire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges aux entreprises :

OXYA Conseil de GERARDMER, pour la réalisation du lot :

- ✓ Lot n°1 : Etude diagnostic des systèmes d'assainissement pour un montant estimatif de 721.305,66 € H.T, soit 865.566,79 € T.T.C.

SAFEGE de SCHILTIGHEIM, pour la réalisation du lot :

- ✓ Lot n°2 : Etude du potentiel de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales pour un montant estimatif de 47.211,25 € H.T, soit 56.653,5 € T.T.C.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

DECIDE d'attribuer le marché de prestation intellectuelle pour la réalisation de zonages d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges aux entreprises :

- ✓ OXYA Conseil de GERARDMER, pour la réalisation du lot :
  - Lot n°1 : Etude diagnostic des systèmes d'assainissement pour un montant estimatif de 721.305,66 € H.T, soit 865.566,79 € T.T.C.

- ✓ SAFEGE de SCHILTIGHEIM, pour la réalisation du lot :
  - Lot n°2 : Etude du potentiel de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales pour un montant estimatif de 47.211,25 € H.T, soit 56.653,5 € T.T.C.

SOLLICITE tous cofinanceurs potentiels pour le cofinancement de cette étude.

DIT que les sommes nécessaires seront inscrites au budget 2024,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/03/2024 à 13h03
Réference de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL032024-DE
Publié le 18/03/2024 ; Rendu exécutoire le 18/03/2024

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.03.18 09:16:19 +0100
Ref:6123705-9156644-1-D
Signature numérique
le Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/03/2024 à 13h03
Réference de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL042024-DE
Publié le 18/03/2024 ; Rendu exécutoire le 18/03/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES VOSGES – ARRONDISSEMENT D'EPINAL
CANTON LE THILLOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DES MEMBRES A L'EXTERIEUR SUITE A ELECTION DE LA COMMUNE DE LE THILLOT

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 04mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « des Ballons des Hautes Vosges », se sont réunis à la salle des fêtes 88160 Fresse-sur-Moselle sur convocation adressée par Monsieur Dominique PEDUZZI, le Président.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de votant : 28

Voir la feuille de présence (présents et représentés)

La séance a été ouverte sous la présidence Monsieur Dominique PEDUZZI,

Sont désignés assesseurs : Mme Nathalie MONTEMONT et M. Jean-Marc TISSERANT

Secrétaire adjoint : Monsieur Charles-Henri LAMBOLEZ

Il est dès lors procédé aux opérations de vote.

M Dominique PEDUZZI informe des élections suivantes :

- Délégations extérieures au conseil communautaire :
    - Mission locale

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/03/2024 à 13h03
Réference de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL042024-DE
Publié le 18/03/2024 ; Rendu exécutoire le 18/03/2024

- ***ELECTION DES MEMBRES DES REPRESENTATIONS EXTERIEURES DE LA CCBHV***

Chaque membre, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

◈◈◈◈◈◈

- ***ELECTION DES MEMBRES DES REPRESENTATIONS EXTERIEURES DE LA CCBHV***

Monsieur le Président invite les délégués à procéder à l'élection d'un représentant de la CCBHV, il faut en élire 1 représentant. La candidature de Monsieur Francis MASSY est présentée.

Monsieur le Président après s'être assuré d'aucune autre candidature, énonce la candidature unique est proposée pour représenter la Communauté de Communes et fait procéder au vote.

ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANTS LA CCBHV Mission Locale	
Nombre de votants	**28**
Bulletins blancs ou nuls	0
Nb de suffrages exprimés	28
Elu Titulaire	
Francis MASSY	28

Le candidat proposé à élection, ayant obtenu au 1er tour, la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu au poste de représentants de la CCBHV.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/03/2024 à 13h03
Réference de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL042024-DE
Publié le 18/03/2024 ; Rendu exécutoire le 18/03/2024

◈◈◈◈◈◈

Signature du Président :

Monsieur Dominique PEDUZZI

Signature des assesseurs :

Dominique PEDUZZI
2024.03.18 09:16:22 +0100
Ref:6123786-9156748-1-D
Signature numérique
le Président

Mme Nathalie MONTEMONT et M. Jean-Marc TISSERANT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/03/2024 à 18h33
Réference de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL052024-DE
Publié le 11/03/2024 ; Rendu exécutoire le 11/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTONLE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

_____

SÉANCE DU 04 MARS 2024

_____

Date convocation : 27/02/2023

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 27

L'an deux mille vingt et quatre, le 04 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 3-5 place du Corps Franc Pommiès 88160FRESSE-SUR-MOSELLE en séance publique sous la présidence de Mme Isabelle CANONACO.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Mathieu FERBACH, absent, excusé, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Jean-Marie CHIVOT

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

DOMAINE ET PATRIMOINE (3.3.1)

DEL.05/ 2024 –Site industriel 22 Rue d'Alsace à Ferdrupt– avenant pour la prolongation de durée du bail commercial

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/03/2024 à 18h33
Réference de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL052024-DE
Publié le 11/03/2024 ; Rendu exécutoire le 11/03/2024

Dans le cadre de la gestion du site industriel au droit du 22 rue d'Alsace à Ferdrupt, les baux commerciaux signés avec Manufacture Textile des Vosges (MTV) et TELATEX, arrivent à échéance :

- ✓ Le 31 mars 2024 pour la société Manufacture Textile des Vosges
- ✓ Le 30 avril 2024 pour la société TELATEX.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

ANTERINE l'extension de la durée des baux actuels concernant les sociétés Manufacture Textile des Vosges (MTV) et TELATEX jusqu'au 1er Mai 2025.

DIT qu'en cas de besoin un avenant pourra être formulé pour chaque société MTV et TELATEX.

CONFIRME les autres termes des baux initiaux et de leurs avenants déjà décidés par le Conseil Communautaire.

AUTORISE, Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Vice-présidente,

Isabelle CANONACO

Isabelle CANONACO
2024.03.11 18:09:43 +0100
Ref:6124128-9157201-1-D
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
la 1er Vice-Présidente

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/03/2024 à 13h03
Référence de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL062024-DE
Publié le 18/03/2024 ; Rendu exécutoire le 18/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTONLE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

_____

SÉANCE DU 04 MARS 2024

_____

Date convocation : 27/02/2023

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 27

L'an deux mille vingt et quatre, le 04 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 3-5 place du Corps Franc Pommiès 88160 FRESSE-SUR-MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Mathieu FERBACH, absent, excusé, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Jean-Marie CHIVOT

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2.1)

✓ **DEL.06/ 2024 - Vente de terrain – parcelle AI 270**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/03/2024 à 13h03
Réference de l'AR : 088-200033868-20240304-DEL062024-DE
Publié le 18/03/2024 ; Rendu exécutoire le 18/03/2024

La Communauté de Communes possède une parcelle AI 270 sur le territoire de la Commune de Fresse-sur-Moselle, cette parcelle d'une surface de 2 613 m² est classée au Plan Local de l'Urbanisme de la Commune de Fresse-sur-Moselle en zone N, pour zone naturelle.

L'acquisition de cette parcelle a été sollicitée par Monsieur Albert LAPREVOTTE résidant 5 hameau de Presles 88160 Fresse-sur-Moselle.

En effet, la parcelle AI 270 est contiguë à sa propriété. Il est proposé compte tenu de son classement au PLU, de fixer le prix de vente à 0.40 € le mètre carré, soit 1 045.20 € pour la parcelle.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

ACCEPTE de vendre la parcelle de terrain d'une contenance de 2 613 m² référencée AI 270, sis à Fresse sur Moselle, à Monsieur Albert LAPREVOTTE, résidant 5 hameau de Presles à Fresse-sur-Moselle.

FIXE le prix de vente du mètre carré à 0.40 € pour un total de1045.20€.

DIT que tous les frais nécessaires à cette vente seront pris en charge par l'acheteur.

DIT que les sommes nécessaires seront inscrites au budget de la CC BHV.

AUTORISE la sortie de l'inventaire comptable de ce bien.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.03.18 09:16:24 +0100
Ref:6124055-9157093-1-D
Signature numérique
le Président